

Comment choisir le parrain et la marraine de votre enfant ?

***Vous faites baptiser votre enfant et vous vous posez des questions
sur le rôle du parrain et de la marraine ?***

→ Suivez notre fiche de poste et partagez-la avec eux !

Vous désirez que votre enfant reçoive le baptême ? Qu'il devienne Enfant de Dieu pour la vie éternelle et entre dans la grande communauté des chrétiens ? L'Eglise catholique vous demande alors de choisir pour votre enfant un parrain et/ou une marraine. Sans vous lancer dans un recrutement digne des grandes entreprises, voici quelques pistes pour bien choisir le parrain et la marraine du futur baptisé.

Fonction : parrain ou marraine

Secteur d'activité : Eglise catholique

Durée du contrat : illimité

Type de contrat : à temps plein

Age minimum requis : 16 ans révolus

Expériences spirituelles demandées par l'Eglise : avoir reçu les trois sacrements de l'initiation chrétienne, à savoir : le baptême, la confirmation et l'Eucharistie.

Qualités requises :

- Etre aimant et bienveillant envers son filleul.
- Faire preuve d'un réel sens de l'écoute.
- Etre capable de créer un lien fort avec son filleul.
- Maîtriser l'art d'être un parrain ou une marraine attentionné(e) : souhaiter l'anniversaire de son filleul, lui offrir un cadeau à Noël, penser à sa fête, lui envoyer un message la veille de ses examens...
- Etre suffisamment mûr et convaincu dans sa foi pour assumer les missions qui lui sont confiées (voir ci-contre).

« On n'est pas chrétien tout seul »,

Aime répéter le Père François Potez, curé de la paroisse Notre-Dame-du-Travail (Paris 14), lors des préparations de baptême. Etre chrétien, c'est faire partie de l'Eglise, c'est former, tous ensemble, le Corps du Christ. Et ce sont les parents, le parrain et la marraine, qui, les premiers, accueillent le nouveau baptisé dans la communauté chrétienne et l'accompagnent dans son cheminement spirituel. Alors choisissez avec clairvoyance, honnêteté, et avec l'aide de l'Esprit Saint, les personnes qui guideront votre enfant sur le chemin de la Foi, de l'Espérance et de la Charité.

Cas particuliers :

Une personne non baptisée, ou un chrétien baptisé appartenant à une communauté ecclésiale non catholique, ne peut pas être parrain ou marraine, mais peut être « témoin » du baptême, et signer les registres en tant que tel. Si un parrain ou une marraine ne peut être présent lors du baptême, et ce pour une juste cause, il peut se faire représenter.

Missions :

1. Pendant la célébration du baptême :
 - Renoncer au péché et proclamer la foi de l'Eglise catholique.
 - La marraine : revêtir son filleul du vêtement blanc, symbole de la Résurrection du Christ. « *Vous tous qui avez été baptisés dans le Christ, vous avez revêtu le Christ* » (saint Paul)
 - Le parrain : recevoir le cierge allumé, symbole de la Lumière du Christ. Avec les parents, le parrain et la marraine auront à entretenir cette flamme. « *Maintenant, dans le Seigneur, vous êtes devenus lumière ; vivez comme des fils de la lumière* » (saint Paul)
 - A la fin de la célébration, signer les registres en tant que parrain et marraine, preuve de son engagement.
2. Tout au long de sa vie :
 - Aider son filleul à grandir dans la foi.
 - L'aider à lutter contre le péché.
 - Etre un soutien dans sa vie chrétienne, et plus particulièrement lors de la préparation et la célébration des sacrements (Eucharistie, confirmation).
 - Etre un exemple pour son filleul dans la vie de tous les jours, en essayant de vivre selon l'Evangile.